

PLAN LOCAL D'URBANISME
(PLU)




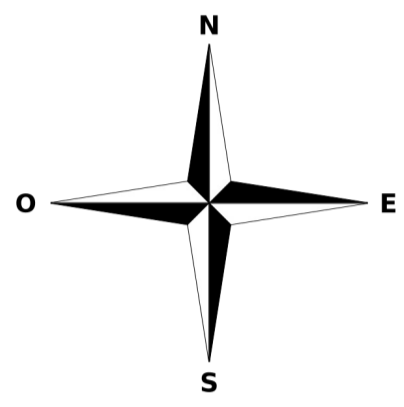
PIECE N°4 : REGLEMENT GRAPHIQUE

1/5000ème

PLANCHE NORD

	PRESCRIPTION	ARRET	APPROBATION
ELABORATION	27/03/2015	23/05/2019	

SIGNATURE ET CACHET :



- Zones urbaines**
- Zone UA - Zone urbaine dense du bourg et des villages
 - Zone UB - Zone urbaine pavillonnaire
 - Zone UE - Zone urbaine dédiée aux équipements
 - Zone UX - Zone urbaine dédiée aux activités économiques
 - Secteur UXa - Secteur urbain dédié aux activités spécialisées dans le domaine aéronautique
- Zones à urbaniser**
- Zone AU - Zone à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitat
 - Zone AUa - Zone à urbaniser du "village aéronautique"
 - Zone AUX - Zone à urbaniser à court ou moyen terme à vocation économique
- Zone agricole**
- Zone A - Zone agricole
- Bâtiments d'intérêt architectural ou patrimonial pour lesquels est autorisé le changement de destination au titre de l'article L.123-1-5 du Code de l'Urbanisme**
- Zones naturelles**
- Zone N - Zone naturelle
 - Secteur Na - Secteur naturel correspondant à la plateforme non bâtie de l'aérodrome
 - Secteur Ne - Secteur naturel intégrant des équipements nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif
 - Zone NP - Zone naturelle protégée
- Autres éléments**
- Périmètre de protection autour des Monuments Historiques
 - Périmètre de la zone rouge définie par le Plan de Prévention du Risque d'Inondation de la vallée de la Tude approuvé
 - Périmètre de la zone bleue définie par le Plan de Prévention du Risque d'Inondation de la vallée de la Tude approuvé
 - Espaces Boisés Classés : bois (article L.130-1 du Code de l'Urbanisme)
 - Espaces Boisés Classés : haies et alignements d'arbres (article L.130-1 du Code de l'Urbanisme)
 - Patrimoine protégé (Article L.123-1-5 III du code de l'urbanisme) : parcs et jardins
 - Patrimoine protégé (Article L.123-1-5 III du code de l'urbanisme) : éléments bâtis
 - Emplacements réservés (article L.123-2c du Code de l'Urbanisme)
 - Constructions non reportées sur le cadastre